

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain située 126, rue Robert à Genay et appartenant aux époux Meunier.

Il s'agit d'une parcelle de 6 mètres carrés qui a été nécessaire à l'élargissement de la voie précitée.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ce bien serait cédé gratuitement ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve ce compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,